



Contestation de procuration auprès d'un notaire

Par **marine**, le **17/04/2011 à 22:03**

Bonjour,
J'ai fait identifier ma signature pour une procuration de vente par un officier de la mairie de ma ville, après avoir signé le document et effectué l'envoi par recommandé avec avis de réception, il s'est avéré que le montant de la vente du terrain ne correspond pas à ce que ma famille m'a dit par téléphone. Ai-je le droit d'annuler la procuration de vente?

Par **vanceslas**, le **18/04/2011 à 22:50**

à qui avez-vous fait la procuration? à un membre de votre famille? Si c'est le cas et que vous n'avez pas stipulé le prix de vente sur cette procuration je pense qu'il n'est pas possible de revenir en arrière

Par **marine**, le **18/04/2011 à 23:06**

bonjour,
merci de m'avoir répondu.
La procuration de vente a été envoyée pour un notaire.
Selon mon entourage, les documents que le notaire m'a envoyés, ne sont pas valables. Le montant estimé du terrain est en dessous du prix au m² et de plus, les documents que j'ai reçus ne comportent pas la part des héritiers concernés.
On peut annuler une procuration de vente dans la limite de 7 jours ce qui est mon cas, j'ai donc envoyé une lettre avec AR.

Par **francis050350**, le **21/04/2011** à **17:24**

Bonjour , rnNon vous êtes engagé , le notaire a reçu bonne et valable procuration .

Par **marine**, le **22/04/2011** à **07:19**

Bonjour,rnrnAprès avoir annulé ma procuraton de vente, j'ai contacté le notaire,pour lui expliquer mon annulation.rnrnIl m'a répondu: "aucun problème, vous êtes pas la seule et de plus je dois reprendre le dossier depuis le debut".rnrnA t-on le droit de se rétracter au bout de 7jours, en sachant que ce n'est pas une promesse de vente?

Par **francis050350**, le **22/04/2011** à **09:03**

Bonjour , Avec mes excuses. je n'avais pas compris que vous aviez annulé avant que le compromis de vente soit signé avec un tiers.rnSi effectivement le notaire ès mandatiare n'a pas encor signé de promesse de vente pour vous , vous pouvez annuler votre accord à tout moment sans limite de délai. faites le valablement en recommandé avec AR et si besoin signature authentifiée.

Par **marine**, le **23/04/2011** à **21:04**

Bonjour,rnrnMerci de votre confirmation.rnrnJe souhaiterai savoir , est -ce qu'un terrain perd de sa valeur si un ruisseau le traverse?rnrnComment je peux savoir ou se situe la passerelle de terrain que j'ai herité?rnrnMerci d'avance

Par **rima chrosse**, le **07/02/2019** à **11:41**

comment faire l annulation d une procuration d une vente de vehicule et cette derniere a ete utilise pour des operations financiere